

FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE LA MOSELLE

association
1, Rue de la Passotte 57070 METZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 janvier 2024

A l'assemblée générale de l'Association FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES
DEGATS DE SANGLIERS DE LA MOSELLE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE LA MOSELLE, relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

CQ

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les ressources de votre association sont composées principalement par la perception des contributions, timbres et subventions d'exploitation. Nous avons procédé aux contrôles par sondage et analysé les documents associés à leur inscription en produits. Ces sondages n'ont pas révélé d'anomalies significatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.



V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction et à la gouvernance d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et à la gouvernance d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bar-le-Duc, le 29 avril 2024

Pour la SARL ABEIX



Christophe PETITJEAN
Le commissaire aux comptes

FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE LA MOSELLE

Association
1, rue de la passotte
57070 METZ

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

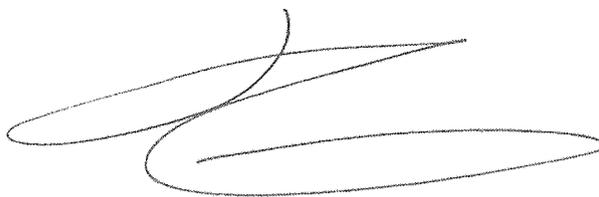
informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bar-le-Duc, le 29 avril 2024,

Pour la SARL ABEIX

Christophe PETITJEAN
Le commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/01/2024	Net au 31/01/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	109 608	30 629	78 979	100 900
Immobilisations corporelles	117 499	86 343	31 157	38 747
Immobilisations financières	800		800	800
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	227 907	116 972	110 935	140 447
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	154 166	56 761	97 405	681 985
Autres	1 476 905		1 476 905	1 645 487
Valeurs mobilières de placement	864 272		864 272	612 935
Disponibilités (autres que caisse)	1 908 787		1 908 787	607 073
Caisse	254		254	176
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 404 385	56 761	4 347 623	3 547 656
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	22 701		22 701	276
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	22 701		22 701	276
TOTAL GENERAL	4 654 993	173 733	4 481 260	3 688 380

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/01/2024	au 31/01/2023
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	820 158	637 467
Résultat de l'exercice	1 215 164	182 690
Report à nouveau		
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	2 035 322	820 158
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	2 035 322	820 158
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 274 936	1 749 631
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	1 046 890	1 008 459
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	33 056	36 549
Autres	91 056	73 583
TOTAL DETTES	1 171 002	1 118 591
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	4 481 260	3 688 380

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

1 171 002

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

6

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

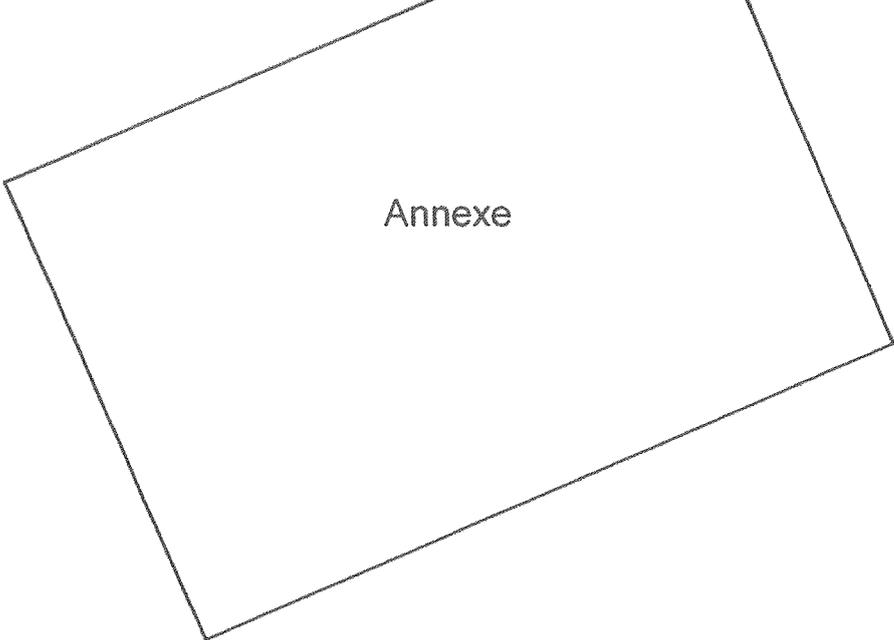
Compte de Résultat

	Exercice N 31/01/2024	Exercice N-1 31/01/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	2 239 655	2 438 636
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	937 739	255 611
Cotisations		
Autres produits	142 819	36 028
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	3 320 213	2 730 275
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	391 089	353 407
Impôts, taxes et versements assimilés	1 854	-990
Rémunérations du personnel	200 453	215 790
Charges sociales	86 155	94 398
Dotations aux amortissements	74 121	57 568
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	1 230 169	1 817 094
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 983 840	2 537 267
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 336 373	193 008
PRODUITS FINANCIERS	2 882	2 627
CHARGES FINANCIERES	48 034	12 264
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3	56
CHARGES EXCEPTIONNELLES	76 060	333
IMPOTS SUR LES BENEFICES		404
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	1 215 164	182 690



COMPTES ANNUELS (NON MAINTENU) 2024

Période du 01/02/2023 au 31/01/2024



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : FONDS DEP.D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE MOSELLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2024, dont le total est de 4 481 260 euros et au compte de résultat de l'exercice, présentée sous forme de liste dégageant un excédent de 1 215 184 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2023 au 31/01/2024

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/04/2024 par les dirigeants de l'association

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le fonds indemnise le monde agricole pour les dégats de sangliers causés aux cultures

Il emploie des estimateurs qui évaluent les dégats en quantité et rendement.

Les dossiers sont valorisés au prix de la saison précédente, puis recalculés en fonction du prix final des céréales fixé en juin de l'année suivante

Une avance par dossier est réalisée afin de soutenir le plus rapidement le monde agricole au niveau de ses dégats

Une politique de mise en place de clôtures permet de limiter les points noirs dans certains secteurs

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange



Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Le Fonds a bénéficié d'une aide financière d'un montant de 983 449 € au titre de "l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibier", ayant un objectif de réduction des dégâts de 30% en 3 ans

L'aide perçue en 2023 n'est pas conditionnée à la réalisation d'objectifs quantifiés

A l'inverse, les aides à recevoir en 2024 et 2025, d'un montant dégressif, seront conditionnées à la réalisation d'objectifs

Cette aide 2023 est comptabilisée intégralement dans les recettes du Fonds ce qui impacte directement le résultat.

Les indemnités des dégâts versées par le Fonds ont diminué par rapport à l'exercice précédent, du fait d'une diminution des surfaces détruites de 26% et de la diminution des prix des cultures

Cette situation vient diminuer le montant des charges de l'exercice



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	109 608			109 608
Immobilisations incorporelles	109 608			109 608
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 418	5 930		24 349
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	46 120			46 120
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	39 140	7 891		47 031
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	103 678	13 821		117 499
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	800			800
Immobilisations financières	800			800
ACTIF IMMOBILISE	214 086	13 821		227 907



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		13 821		13 821
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		13 821		13 821

Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 708	21 922		30 629
Immobilisations incorporelles	8 708	21 922		30 629
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 215	3 488		14 703
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	29 818	11 530		41 348
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 898	6 394		30 292
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	64 931	21 412		86 343
ACTIF IMMOBILISE	73 639	43 333		116 972



Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	21 922	21 412	43 333
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	21 922	21 412	43 333

Ventilation des diminutions

Eléments transférés à l'actif circulant
 Eléments cédés
 Eléments mis hors service

Diminutions de l'exercice



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 654 573 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	800		800
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	154 166	154 166	
Autres	1 476 905	1 476 905	
Charges constatées d'avance	22 701	22 701	
Total	1 654 573	1 653 773	800

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	1 444 141
PRODUITS FINANCIERS A RECEVOIR	292
Total	1 444 432



Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	637 467	182 690			820 158
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	182 690	-182 690	1 215 164		1 215 164
Situation nette	820 158		1 215 164		2 035 322
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	820 158		1 215 164		2 035 322

LA RESERVE IMMOBILISEE

La réserve immobilisée correspond à la valeur nette comptable des immobilisations corporelles diminuée du solde des subventions reçues. La réserve s'élève, au 31/01/2024, à 110 135 €.



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	1 749 631	1 274 936	1 749 631		1 274 936
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	1 749 631	1 274 936	1 749 631		1 274 936

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation	142 590
Financières	
Exceptionnelles	



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 171 002 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	6	6		
- à plus de 1 an à l'origine	1 046 884	1 046 884		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 056	33 056		
Dettes fiscales et sociales	91 056	91 056		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	1 171 002	1 171 002		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice 1 000 000

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 1 000 000

(**) Dont envers les associés

Un prêt de campagne de 1 000 000 euros a été souscrit auprès de la banque afin de pré-financer les dégâts et soutenir le monde agricole ce prêt sera remboursé sous 12 mois

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS/ FACTURES NON PARVENUS	15 829
INTERETS COURUS / EMPRUNT	46 884
BANQUES INTERETS COURUS	6
DETTES PROVISIONNEES POUR CP	21 610
DETTES PROVISIONNEES POUR CH SUR CP	12 629
ETAT AUTRE CHARGE A PAYER	147
Total	97 104



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	22 701		
Total	22 701		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 950 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Le Fonds a encaissé 983 449 € au titre du plan pluriannuel de réduction des dégâts de gibier

Le Fonds a remboursé 54 591 € au titre du Plan de résilience 2022

Le Fonds a encaissé 8 880 € au titre de programmes d'écocontribution

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	76 060	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		3
TOTAL	76 060	3

Les charges exceptionnelles sont composées de l'annulation de créances clients anciennes à hauteur de 30 477 €, des avoirs au titre de clients anciens à hauteur de 22 612 €, et de l'annulation du Produit à recevoir au titre de l'affaire GURY à hauteur de 22 971 €. A l'inverse, le risque afférent à ce dossier demeure en provision pour risque.



ABEIX

4, Rue Marconi – Bâtiment CESCO – 57070 METZ
Tél. : 03 87 20 41 72 - Courriel : cpetitjean@fidurex.fr

A l'attention du Président,

**Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de
sangliers de la Moselle**

1, rue de la Passotte

57 070 METZ

Metz, le 29 avril 2024

Monsieur,

Dans le cadre de notre mission d'audit légal des comptes de votre association, vous trouverez la vérification de l'information financière pour l'ensemble des trois plus hauts cadres dirigeants au titre de l'exercice clos au 31 janvier 2024.

REMUNERATIONS VERSEES AUX DIRIGEANTS

Vérification spécifique – informations sur les dirigeants – Rémunérations allouées aux dirigeants :

Le montant total des rémunérations brutes pour l'exercice clos au 31 janvier 2024 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers de la Moselle s'élève à 75 632 €.

Cette information est globalisée pour l'ensemble des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou rémunérés sans préciser lequel des trois n'est pas rémunéré.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

ABEIX
Commissaire aux comptes



